

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 892**3 septembre 2004****SOMMAIRE**

A&NN Investments S.A., Luxembourg	42808	F.S.A. International S.A.H., Luxembourg	42791
ABS Finance Advisory Company S.A., Luxembourg	42778	(La) Flûte S.A., Luxembourg	42792
ACTS Luxembourg S.A., Luxembourg	42796	Food Concept International S.A.H., Luxembourg	42791
Adline Holding S.A., Luxembourg	42799	Gamma Finance Holding S.A., Luxembourg	42779
Adline Holding S.A., Luxembourg	42799	Gamma Finance Insurance Brokers S.A., Luxembourg	42779
Adline Holding S.A., Luxembourg	42799	GMM Investments S.A., Luxembourg	42800
Adline Holding S.A., Luxembourg	42800	HDR4 SCA et Cie, Luxembourg	42780
Alliance Entreprise S.A., Luxembourg	42794	HQ Fund Management Company S.A., Luxembourg	42797
Alternative Holdings S.A., Luxembourg	42815	HQ Fund Management Company S.A., Luxembourg	42797
Arcobaleno, S.à r.l., Wiltz	42802	IC International Consultants S.A., Luxembourg	42815
B.S. Investment Holding S.A., Luxembourg	42809	Inachis S.A., Luxembourg	42816
B.S. Investment Holding S.A., Luxembourg	42809	Inachis S.A., Luxembourg	42816
B.S. Investment Holding S.A., Luxembourg	42809	Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg	42771
Bandar Holding S.A., Luxembourg	42793	Interfirst, Sicav, Luxembourg	42794
BHE Holding S.A., Luxembourg	42781	International Dynalux S.A.H., Luxembourg	42790
Blue Fly S.A., Luxembourg	42810	Intrest International Partners Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	42802
Bomdia.lu, A.s.b.l., Luxembourg	42786	Investments Forus S.A.H. Luxembourg	42784
C.I.C.L. Société de Conseils S.A., Luxembourg	42783	Italfrance Moda S.A., Luxembourg	42770
Capitis Partners, S.à r.l., Schuttrange	42802	Jafra S.A., Luxembourg	42789
CDRJ North Atlantic (Lux), S.à r.l., Luxembourg	42770	Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	42788
Classic Automobile Investments, S.à r.l., Luxembourg	42781	Jeans Tonic, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	42770
Communication Services International (Holdings) S.A., Luxembourg	42795	Juvaco S.A.H., Luxembourg	42793
Consolidated Equity Ltd, Luxembourg	42815	Logireal S.A., Luxembourg-Kirchberg	42805
Cosisia S.A., Luxembourg	42814	Lumberton Finance S.A., Wasserbillig	42792
Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42790	M.B. Commerciale S.A.H., Luxembourg	42778
DeASat S.A., Luxembourg	42779	M.B. Group Holding S.A., Luxembourg	42778
DeASat S.A., Luxembourg	42780	Master International Holding S.A., Luxembourg	42779
Diafora S.A., Luxembourg	42816	Materis Management Mortiers S.C., Luxembourg	42811
Duisburg Realty Investments I S.A., Luxembourg	42782	Maxx International S.A., Luxembourg	42771
E.S.U./U.F.E., Europäische Schausteller-Union, Union Foraine Européenne, European Showmen's Union, A.s.b.l., Luxembourg	42806	MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz), S.à r.l., Luxembourg	42778
EIS Holding S.A., Wasserbillig	42791	Mondadori Finance S.A., Luxembourg	42774
Emsay Holding S.A., Luxembourg	42792	Night Light-Covering S.A., Luxembourg	42810
Eternal Investments S.A., Luxembourg	42797	Nordea Investment Funds Company I S.A., Findel	42813
Euro-Connect S.A., Luxembourg	42781	Oberon S.A.H., Luxembourg	42808

Ordalie International S.A., Luxembourg	42796	Stingray Holding S.A., Luxembourg	42796
Oxo International S.A., Luxembourg	42783	Storia Finance S.A., Luxembourg	42772
PBE S.A., Luxembourg	42810	Synthon Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	42774
Piguet Advisory Company S.A.H., Luxembourg	42795	T.G.L., Togo Luxe, S.à r.l., Bertrange	42804
Piguet Advisory Company S.A.H., Luxembourg	42795	Telecom Italia Lab General Partner S.A., Luxembourg	42801
PlanView Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42781	Tradeone S.A., Luxembourg	42809
PPG Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	42785	Translux Participation S.A., Luxembourg	42784
Prop S.A., Luxembourg	42814	WEB International Networks Holding S.A., Luxembourg	42783
Prop S.A., Luxembourg	42814	Wilhelm Zins S.A., Wasserbillig	42793
R.V.I. Holding S.A., Luxembourg	42814	Wind Holding S.A., Luxembourg	42782
RAS Asset Management Lux S.A., Luxembourg	42798		
Rasmus International, S.à r.l., Luxembourg	42805		
S.C.I. de Burmerange, Burmerange	42776		
Safindi S.A., Luxembourg	42800		

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.407.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 juin 2004 par voie circulaire

Messieurs Ferruccio Ferragamo et Leonardo Ferragamo, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Lino Berti de sa fonction d'administrateur, prennent acte de sa démission.

Messieurs Ferruccio Ferragamo et Leonardo Ferragamo cooptent comme nouvel administrateur, avec effet au 30 juin 2004, Monsieur Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054769.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

JEANS TONIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 72.317.

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2004

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2004 qui s'est tenue au siège de la société il a été décidé de transférer le siège social avec effet immédiat à L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2004.

M. Longobardi

Le gérant

Pour extrait conforme

JEANS TONIC S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02289. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054929.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.013.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01902, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Signature.

(054975.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 33.734.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING

FIDUPLAN S.A.

Signature

(054286.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

MAXX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 93.690.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAXX INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-8506 Redange-sur-Attert, 3, rue de Niederpallen, R. C. Luxembourg section B numéro 93.690, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu le 14 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 30718 de 2003; la société a été transformée en une société anonyme par acte du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 56753 de 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Beaufort.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-8506 Redange-sur-Attert, 3, rue de Niederpallen à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8506 Redange-sur-Attert, 3, rue de Niederpallen à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Geusebroek, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 143S, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

J. Elvinger.

(052989.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

**STORIA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. STORIA FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 64.794.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STORIA FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 64.794, constituée suivant acte reçu en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 615 du 27 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Beaufort.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 40 (quarante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Démission du gérant et décharge à lui donner.
- 2) Suppression de la valeur nominale des 40 parts sociales existantes.
- 3) Conversion du capital social en Euros.
- 4) Remplacement des 40 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 337,- chacune.
- 5) Transformation de la société en une société anonyme.
- 6) Refonte des statuts.
- 7) Nominations de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
- 8) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Beaufort, pré-nommé, comme gérant, et de lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée STORIA FINANCE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 40 (quarante) parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de USD (US dollars) en Euros au taux de conversion, tel que fixé officiellement le 11 mai 2004 à EUR 1, - = USD 1, 19, -, donnant ainsi pour le capital social de la société un montant arrondi de EUR 33.700,- (trente-trois mille sept cents Euros).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 11 mai 2004.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 40 (quarante) parts sociales sans désignation de valeur nominale par 100 (cent) parts sociales de EUR 337,- (trois cent trente-sept Euros) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme avec effet à partir de ce jour et de modifier la dénomination sociale de la société en STORIA FINANCE S.A.

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée STORIA FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'exploitation de bateaux et yachts.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 33.700,- (trente-trois mille sept cents Euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 337,- (trois cent trente-sept Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Septième résolution - Nominations statutaires

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

A) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Jan Jaap Geusebroek, conseiller, demeurant à Beaufort;
- 2) La société MARCH MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer;
- 3) La société INDICA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer.

Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

B) Est nommée commissaire au comptes de la société la société VISION CONSULTANCY S.A., ayant son siège social à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Geusebroek, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 143S, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

J. Elvinger.

(052988.3/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

MONDADORI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 90.398.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 juin 2004 au siège social

Le conseil décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme

MONDADORI FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054159.3/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 85.834.

In the year two thousand four, on the sixteenth day of June.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SYNTHON INTERNATIONAL HOLDING B.V., with registered office at 22, Microweg, P.O. Box, 7071, NL-6503 GN Nijmegen, The Netherlands, here represented by Mrs Antonella Graziano, employee at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg under the name of SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. registered at the Luxembourg register of commerce of Luxembourg under number B 85.834 (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of December 31, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 754 on May 17, 2002, amended pursuant to a deed of December 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 230 of March 4, 2003, amended pursuant to a deed of January 22, 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 562 of May 23, 2003, and amended by deed enacted on 19 and 30 December 2003.

II. The Company's share capital is set at two hundred eight thousand four hundred Euros (EUR 208,400.-) represented by two thousand eighty-four (2,084) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 208,400.- (two hundred and eight thousand four hundred euros) to EUR 708,400.- (seven hundred and eight thousand four hundred euros) by the issue of 5,000 (five thousand) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred) each.

Subscription - Payment

Thereupon SYNTHON INTERNATIONAL HOLDING B.V, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the 5,000 (five thousand) new shares and pay them fully up in the amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euros), by contribution in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal this amount as was certified to the undersigned notary.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at EUR 708,400.- (seven hundred and eight thousand four hundred euros), represented by 7,084 (seven thousand and eighty-four) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SYNTHON INTERNATIONAL HOLDING BV, avec siège social à Microweg 22, P.O. Box 7071, NL-6503 GN Nijmegen, Pays-Bas, ici représentée par Madame Antonella Graziano, employée privée à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au 13, rue Beaumont, à L-1219 Luxembourg sous la dénomination de SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu le 31 décembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.834, publié au Mémorial, Recueil C numéro 754 du 17 mai 2002, et modifié par acte du 17 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 230 du 4 mars 2003, du 22 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 562 du 23 mai 2003, du 19 et du 30 décembre 2003.

I. Le capital social de la Société est fixé à deux cent huit mille quatre cents euros (EUR 208.400,-) représenté par 2.084 (deux mille quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

II. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 208.400,- (deux cent huit mille quatre cents euros) à EUR 708.400,- (sept cent huit mille quatre cents euros), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Souscription - Libération

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., prédésignée, par son mandataire, déclare souscrire aux 5.000 (cinq mille) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme précitée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 708.400,- (sept cent huit mille quatre cents euros), représenté par 7.084 (sept mille quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 144S, fol. 4, case 1. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

J. Elvinger.

(053641.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

S.C.I. DE BURMERANGE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

R. C. Luxembourg E 386.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Ont comparu:

1. Monsieur Feio Inacio Fernando né le 18 août 1967 à Odivelas/Loures (Portugal), demeurant à L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser

2. Madame Salgado Pereira Fernandes Isabel, née le 28 novembre 1966 à Auzrem-Guimaraes (Portugal), demeurant à L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

I.- Dénomination, Objet, Siège, Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de S.C.I. DE BURMERANGE.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la construction de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Cette société aura son siège dans la commune de Burmerange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droits ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II.- Apports, Capital social, Transmission des parts, Associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille (1.000,-) Euros représenté par cent (100) parts de dix (10,-) Euros, chacune. Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Feio Inacio Fernando, préqualifié.	90 parts
2. Madame Salgado Pereira Fernandes Isabel, préqualifiée	10 parts
Total	<u>100 parts</u>

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscription en espèces de sorte que la somme de mille (1.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

III.- Gérance, Année sociale, Assemblée.

Art. 10. La société est gérée par un gérant unique élu par l'assemblée ordinaire des associés. Seuls les associés peuvent être élus.

Art. 11. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à l'un des associés.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour déterminé à l'article premier des présents statuts et finit le 31 décembre 2004.

Le gérant établira chaque année une situation patrimoniale au 31 décembre.

Art. 14. Les assemblées des associés sont convoqués par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet.

Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement votées.

Art. 15. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 18. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 19 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des associés présents ou représentés.

Art. 19. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge du gérant, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participation ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 20. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

IV.- Dissolution, Liquidation.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous sein privé entre associés.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Feio Inacio Fernando demeurant L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit cents (800,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Burmerange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053034.3/1286/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ABS FINANCE ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 90.387.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 juin 2004 au siège social

Le conseil décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme
ABS FINANCE ADVISORY COMPANY S.A.
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054163.3/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

MCB (BETEILIGUNGS- UND GRUNDBESITZ), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 80.133.

Beschluss der Geschäftsführer vom 27. Februar 2004

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes

Die Geschäftsführer beschliessen den Gesellschaftssitz ab dem 1. März 2004 von bisher 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg nach künftig 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu verlegen.

MCB (BETEILIGUNGS- UND GRUNDBESITZ), S.à r.l.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054261.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

M.B. GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.301.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue en date du 27 février 2004 à Luxembourg

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} mars 2004 d'anciennement 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg à maintenant 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.
M.B. GROUP HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054262.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

M.B. COMMERCIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.648.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue en date du 27 février 2004 à Luxembourg

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} mars 2004 d'anciennement 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg à maintenant 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.
M.B. COMMERCIAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054263.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

MASTER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.636.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} juin 2004 à Luxembourg

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} juin 2004 d'anciennement 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg à maintenant 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

MASTER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054264.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 69.840.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 27. Februar 2004 abgehalten in Luxemburg

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig den Gesellschaftssitz ab dem 1. März 2004 von bisher 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg nach künftig 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu verlegen.

Luxemburg, den 1. März 2004.

GAMMA FINANCE INSURANCE BROKERS S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054266.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 72.033.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 27. Februar 2004 abgehalten in Luxemburg

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig den Gesellschaftssitz ab dem 1. März 2004 von bisher 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg nach künftig 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, zu verlegen.

Luxemburg, den 1. März 2004.

GAMMA FINANCE HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054267.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

DeASat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.785.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 2004 à 11.00 heures.*

[Omissis]

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Luca Di Rico, né le 2 avril 1967 à Turin (Italie), résident en I-28100 Novara (Italie), Via Giovanni da Verrazano, 15, en qualité d'administrateur.

[Omissis]

Huitième résolution

Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de procéder à des élections statutaires et nomme comme de suite:

Administrateurs:

- Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

- Jhon Julian Trunkfield, manager, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
 - Joachim Schneider, manager, avec adresse professionnelle en Allemagne, Headquarters Friedrich-Ebert-Allee 140, 53113, Bonn;

- Alex Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à L-2015 Luxembourg, 44, rue de la Vallée;

- Luca Di Rico, manager, avec adresse professionnelle en Italie, 28100 Novara (Italy), Via Giovanni da Verrazano, 15.

L'assemblée générale prend acte que, suite à l'Article 8.2 des Statuts Coordonnés, Marco Sterzi, Alex Schmitt, Jhon Julian Trunkfield et Luca Di Rico (Administrateur «A») ont été choisis par les actionnaires selon une liste de personne représentant les actions A, et Joachim Schneider (Administrateur «B») a été choisi par les actionnaires selon une liste de personne représentant les actions B.

Commissaire aux Comptes:

- Oreste Severgnini, réviseur d'entreprises, résident professionnellement à 9, via Camperio, Milan, Italie.

et:

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, suite à l'Article 8.4 des Statuts Coordonnés, pour procéder à la nomination d'un administrateur délégué entre les actionnaires A.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07663. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052823.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

DeASat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 90.785.

Extrait du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 2004

Première résolution

Le Conseil d'administration décide de nommer Alex Schmitt Président du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration, dans l'exécution de la résolution prise lors de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2004, décide de nommer Monsieur John Julian Trunkfield administrateur délégué avec tous les pouvoirs de représenter la société dans tous les sujets concernant les affaires courantes et la gestion journalière de la société, y compris pouvoir bancaire avec une limitation pour chaque paiement à tiers de 10.000,00 EUR, ou à une valeur équivalente exprimée en toutes autres devises, et sans limite pour disposer de l'investissement en accord des statuts de la société.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052815.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

HDR4 SCA ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 38.435.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

MAGNUM Ltd

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054398.3/813/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

BHE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 88.219.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 27. Februar 2004 abgehalten in Luxemburg

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig den Gesellschaftssitz ab dem 1. März 2004 von bisher 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg nach künftig 44, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu verlegen.

Luxemburg, den 1. März 2004.

BHE HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054268.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

CLASSIC AUTOMOBILE INVESTMENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 45.894.

Beschluss vom 27. Februar 2004

1) Verlegung des Geschäftssitzes

Der Geschäftsführer beschliesst den Gesellschaftssitz ab dem 1. März 2004 von bisher 32, rue du Curé, L-1368 Luxemburg nach künftig 44, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu verlegen.

Luxemburg, den 1. März 2004.

CLASSIC AUTOMOBILE INVESTMENTS, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054269.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

EURO-CONNECT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1747 Luxemburg, 2, Op der Heed.
H. R. Luxemburg B 47.655.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 30. Juni 2004

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz

Von L-2514 Luxemburg, 1, rue J.P. Sauvage

Nach L-1747 Luxemburg, Op der Heed, 2, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054294.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

PlanView LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxemburg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxemburg B 96.804.

EXTRAIT

En date du 23 février 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxemburg, le 23 février 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054668.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

WIND HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.190.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WIND HOLDING S.A., R. C. Luxembourg Numéro B 57.190 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 97 du 28 février 1997.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant; la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.00 heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 143S, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

J. Elvinger.

(052991.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

DUISBURG REALTY INVESTMENTS I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 62.616.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054402.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

WEB INTERNATIONAL NETWORKS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxembourg B 58.415.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2004

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Kerstin Kleudgen, mit Berufsanschrift 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, und erteilt ihr vollen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes und -vorsitzenden Herrn Jean-Paul Kill, mit Berufsanschrift 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Christine Frosch, mit Berufsanschrift Simeonstr. 5, D-54290 Trier, und erteilt ihr vollen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

4. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars LUX FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, und erteilt ihr vollen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

5. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft WEB INTERNATIONAL NETWORKS HOLDING S.A. durch Vereinigung aller Aktien in einer Hand aufzulösen und beauftragt Herrn RA Jean-Paul Kill mit der Umsetzung. Herr Kill wird von jeder Haftung freigestellt, die in Zusammenhang mit der Ausübung dieses Mandates steht.

Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Juni 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054392.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

OXO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Signature.

(054395.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.771.

L'an deux mille quatre, le huit juin, à quinze heures trente.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A. («Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 694 du 10 décembre 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial de 2003, page 3706.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Boulogne, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard Boulin, Administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil C numéro 528 du 21 mai 2004 et numéro 558 du 29 mai 2004;

- au journal «Lëtzebuurger Journal» des 13 mai 2004 et 21 mai 2004;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires.

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite

liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que des quatre cent vingt (420) actions en circulation, deux cent quatre-vingt (280) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Harmonisation des articles 5 et 6 des statuts de notre société au regard de la forme «au porteur» des actions;
2. Modification corrélative des modalités de cession des actions;
3. Divers;
4. Pouvoirs à donner.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Deuxième alinéa

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Le reste de l'article est inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Les actions sont librement cessibles.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à tout porteur des présentes de procéder aux formalités prescrites par l'article 9 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Boulogne, R. Uhl, G. Boulin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

J. Elvinger.

(052987.2/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

INVESTMENTS FORUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 66.052.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054405.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

TRANSLUX PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 65.452.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054684.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

PPG LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 97.149.

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PPG LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., ayant son siège au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.149.

La société a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 18 novembre 2003, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 600 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(1) Décision d'augmenter le capital social de la Société par un apport en nature évalué à 199.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent huit mille Euros) dont 199.348.000 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-huit mille Euros) représentant la totalité de la prime d'émission, pour l'élever de son montant actuel de 15.000 EUR (quinze mille Euros) à 75.000 EUR (soixante-quinze mille Euros) par la création et l'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

(2) Souscription des Nouvelles Parts Sociales par Stan-Mark, Inc., un associé existant de la Société et libération de ces Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature de 50% des actions de Classe A et de Classe B d'une valeur nominale de 45,38 EUR (quarante-cinq Euros trente huit cents) par action de PPG HOLDINGS B.V., une société (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée sous le droit des Pays-Bas ayant son siège social (statutaire zetel) à Hoogezand, The Netherlands et son adresse à Rijksweg West 22, 9602 PC Westerbroek, Pays-Bas, et enregistrée à la chambre de commerce de Groningen sous le numéro 02328265, évalué à 199.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent huit mille Euros), dont 199.348.000 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-huit mille Euros) représentent la totalité de la prime d'émission.

(3) Modification de l'article 5.1 statuts de la Société reflétant les décisions prises.

(4) Divers.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 15.000 EUR (quinze mille Euros) à 75.000 EUR (soixante-quinze mille Euros) par la création et l'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Souscription et paiements

Stan-Mark, Inc.: 2.400 (deux mille quatre cents) Nouvelles Parts Sociales.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature de 625 actions de Classe A de PPG HOLDINGS B.V. d'une valeur nominale de 45,38 EUR (quarante-cinq Euros trente-huit cents) par action et de 125 actions de PPG HOLDINGS B.V. d'une valeur nominale de 45,38 EUR (quarante-cinq Euros trente-huit cents) (les «Actions Apportées»), ce nombre correspondant à 50% des actions émises par PPG HOLDINGS B.V.

La gérance de la Société a évalué les Actions Apportées à 199.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent huit mille Euros).

Preuve de la propriété des Actions Apportées a été faite au notaire instrumentant par la présentation d'une copie du registre des actionnaires de PPG HOLDINGS B.V., prénommée.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises lequel aura la teneur suivante:

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 75.000 EUR (soixante-quinze mille Euros) représenté par 2.700 (deux mille sept cents) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.»

Déclaration

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en la détention par la Société de plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport proportionnel. Par conséquent, la Société demande expressément l'exemption du droit d'apport proportionnel conformément à l'article 4-2 mentionné ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ ** Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, vol. 141S, fol. 70, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

J. Elvinger.

(052994.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

BOMDIA.LU, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 84, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg F 581.

—
STATUTS

Les soussignés,

Ricardo Correia Da Silva, demeurant 84, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, de nationalité portugaise,

Bruno Sandro Figueiredo Pinto, demeurant 69, rue de la Fontaine, L-3768 Tétange, employé privé, de nationalité portugaise

Henrique Abreu, demeurant 49, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg, employé privé, de nationalité portugaise

Sérgio Nuno Lontro Caceiro, demeurant 17, rue Pierre Hentges, L-1726 Luxembourg, employé privé, de nationalité portugaise

Gabriel Tavares, 2 rue Eugène Schaus, L-2558 Luxembourg, étudiant, de nationalité capverdienne

Dinis De Oliveira Ferreira, 1 b rue de Sandweiler, L-5974 Itzig, électricien d'automobile, de nationalité portugaise

António Raúl Vaz Pinto Da Cunha Reis, 34, rue Van der Meulen, L-2152 Luxembourg, fonctionnaire, de nationalité portugaise.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination BOMDIA.LU association sans but lucratif, en abrégé BOMDIA.LU, A.s.b.l.

Elle a son siège à 84, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet:

- Mettre à disposition de la communauté lusophone du Grand-Duché du Luxembourg un site Internet en langue portugaise et autres produits de diffusion ou communication sociale,

- Promouvoir les évènements des associations lusophones au Luxembourg via un agenda culturel et social, des nouvelles, des reportages photos, ainsi que d'autres contenus,

- Créer une plate-forme d'échanges d'idées entre les différents lusophones (forum de discussions),

- Mettre à disposition des informations ciblées pour les lusophones vivant au Luxembourg,

- Promouvoir le média Internet auprès de la communauté lusophone (formation à l'utilisation d'Internet),

- Promouvoir l'intégration des lusophones au Luxembourg,

- Promouvoir des activités récréatives et culturelles,

- Promouvoir la langue portugaise et sa culture par le biais de la presse ou autres moyens de divulgation et diffusion,

- Promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché du Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés

- Favoriser les contacts entre étrangers et autochtones

- Promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut pas être supérieure à 100 euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste / affichage au siège etc....

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 1 année par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un ou deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- les apports publicitaires ou de partenaires (sponsors) publicitaires directs.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 19 juin 2004 par les membres fondateurs.

Dans le cadre de la dernière assemblée générale en date du 19 juin 2004 la composition du conseil d'administration suivante a été arrêtée:

Ricardo Correia Da Silva	Président	Signature
Bruno Sandro Figueiredo Pinto	Vice-président	Signature
Sérgio Lontro	Trésorier	Signature
Henrique Abreu	Secrétaire	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01380. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053044.3/000/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 mai 2004

Il résulte du procès-verbal que l'associé unique:

- décide d'accepter les démissions des personnes suivantes:

- . Monsieur Donald J. Gogel;
- . Monsieur Thomas E. Ireland;
- . Monsieur David Novak;
- . Mademoiselle Ann Reese;
- . Monsieur Edward H. Rensi;
- . Monsieur Kenneth D. Taylor;
- . Monsieur Steven Goldstein;
- . Mademoiselle Siri Marshall,

et de leur accorder pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats en tant que gérants de la Société pendant l'année sociale 2003 jusqu'au 27 mai 2004;

- décide de renouveler les mandats des personnes suivantes:

. Monsieur Ronald B. Clark, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1935 à Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à c/o Jafra Cosmetics International, Inc., 2451 Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, Etats-Unis d'Amérique;

. Monsieur Gonzalo R. Rubio, administrateur de sociétés, né le 6 juin 1943 à Valence, Espagne, demeurant professionnellement à c/o Jafra Cosmetics International, Inc., 2451 Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, Etats-Unis d'Amérique,

en tant que gérants de la Société;

- décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes:

. Dr. Jörg Mittelsten Scheid, administrateur de sociétés, né le 7 mai 1936 à Wuppertal, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 1737, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Achim Schwanitz, administrateur de sociétés, né le 3 août 1942 à Heidelberg, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Eberhard Pothmann, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1943 à Almersbach (Kr. Altenkirchen), Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Wolfgang Bahlmann, administrateur de sociétés, né le 9 septembre 1952 à Essen, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Jochen Sarrazin, administrateur de sociétés, né le 16 mai 1942 à Hamburg, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 1737, D-42270 Wuppertal, Allemagne,

en tant que nouveaux gérants de la Société.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- . Monsieur Ronald B. Clark;
- . Monsieur Gonzalo R. Rubio;
- . Dr. Jörg Mittelsten Scheid;
- . Monsieur Achim Schwanitz;
- . Monsieur Eberhard Pothmann;
- . Monsieur Wolfgang Bahlmann;
- . Monsieur Jochen Sarrazin.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour l'année sociale clôturée au 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01088. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053074.3/250/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

JAFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.013.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
 des actionnaires de la Société prises en date du 27 mai 2004*

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale:

- décide d'accepter les démissions des personnes suivantes:

- . Monsieur Donald J. Gogel;
- . Monsieur Thomas E. Ireland;
- . Monsieur David Novak;
- . Mademoiselle Ann Reese;
- . Monsieur Edward H. Rensi;
- . Monsieur Kenneth D. Taylor;
- . Monsieur Steven Goldstein;
- . Mademoiselle Siri Marshall,

et de leur accorder pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société pendant l'année sociale 2003 jusqu'au 27 mai 2004,

- décide de renouveler les mandats des personnes suivantes:

. Monsieur Ronald B. Clark, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1935 à Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à c/o Jafra Cosmetics International, Inc., 2451 Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, Etats-Unis d'Amérique;

. Monsieur Gonzalo R. Rubio, administrateur de sociétés, né le 6 juin 1943 à Valence, Espagne, demeurant professionnellement à c/o Jafra Cosmetics International, hic., 2451 Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, Etats-Unis d'Amérique,

en tant qu'administrateurs de la Société,

- décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes:

. Dr. Jörg Mittelsten Scheid, administrateur de sociétés, né le 7 mai 1936 à Wuppertal, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 1737, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Achim Schwanitz, administrateur de sociétés, né le 3 août 1942 à Heidelberg, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Eberhard Pothmann, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1943 à Almersbach (Kr. Altenkirchen), Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Wolfgang Bahlmann, administrateur de sociétés, né le 9 septembre 1952 à Essen, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, Allemagne;

. Monsieur Jochen Sarrazin, administrateur de sociétés, né le 16 mai 1942 à Hamburg, Allemagne, demeurant professionnellement à c/o Vorwerk & Co. KG, Mühlenweg 1737, D-42270 Wuppertal, Allemagne,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société.

Depuis cette date le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- . Monsieur Ronald B. Clark;
- . Monsieur Gonzalo R. Rubio;
- . Dr. Jörg Mittelsten Scheid;
- . Monsieur Achim Schwanitz;
- . Monsieur Eberhard Pothmann;
- . Monsieur Wolfgang Bahlmann;
- . Monsieur Jochen Sarrazin.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour l'année sociale clôturée au 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

JAFRA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01090. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053076.3/250/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

INTERNATIONAL DYNALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.064.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054408.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.727.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005, comme suit:

- Joseph D. Gallagher, New York, Président du Conseil d'Administration
- Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration
- Mario Seris, Zurich
- Agnès F. Reicke, Zurich
- Stefan Mächler, Zurich
- Karl Huwyler, Zurich

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Composition du Conseil d'Administration:

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2004 et ce jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005:

- Joseph D. Gallagher, New York, Président du Conseil d'Administration
- Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration
- Mario Seris, Zurich
- Agnès F. Reicke, Zurich
- Stefan Mächler, Zurich
- Karl Huwyler, Zurich

Réviseur d'Entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 25 juin 2004

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053647.3/736/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

EIS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 59.843.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Juli 2004

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Wilhelm Zins, wohnhaft in 30, rue Münschecker, L-6670 Grevenmacher, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Birgit Wüsten, wohnhaft in 30, rue Münschecker, L-6670 Grevenmacher, und erteilt ihr vollen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Waldemar Kronauer, mit Berufsanschrift 37CD, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

4. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars U.C.I. UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., mit Gesellschaftssitz 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxemburg, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

5. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft E.I.S. HOLDING S.A. durch Vereinigung aller Aktien in einer Hand aufzulösen und beauftragt Herrn RA Jean-Paul Kill mit der Umsetzung. Herr Kill wird von jeder Haftung freigestellt, die in Zusammenhang mit der Ausübung dieses Mandates steht.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 1. Juli 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054411.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

F.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.787.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054412.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

FOOD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 63.348.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054428.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

LUMBERTON FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
H. R. Luxembourg B 87.448.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Juli 2004

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Wilhelm Zins, wohnhaft in 30, rue Münschecker, L-6670 Grevenmacher, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Birgit Wüsten, wohnhaft in 30, rue Münschecker, L-6670 Grevenmacher, und erteilt ihr vollen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Waldemar Kronauer, mit Berufsanschrift 37CD, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

4. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars U.C.I. UNITED CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., mit Gesellschaftssitz 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

5. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft LUMBERTON FINANCE S.A. durch Vereinigung aller Aktien in einer Hand aufzulösen und beauftragt Herrn RA Jean-Paul Kill mit der Umsetzung. Herr Kill wird von jeder Haftung freigestellt, die in Zusammenhang mit der Ausübung dieses Mandates steht.

Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054413.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

EMSAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 40.422.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054430.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

LA FLUTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 73.563.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054432.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

WILHELM ZINS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 78.595.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Juli 2004

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Wilhelm Zins, wohnhaft in 30, rue Münschecker, L-6670 Grevenmacher, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Birgit Wüsten, wohnhaft in 30, rue Münschecker, L-6670 Grevenmacher, und erteilt ihr vollen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Waldemar Kronauer, mit Berufsanschrift 37CD, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

4. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

5. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft WILHELM ZINS S.A. durch Vereinigung aller Aktien in einer Hand aufzulösen und beauftragt Herrn RA Jean-Paul Kill mit der Umsetzung. Herr Kill wird von jeder Haftung freigestellt, die in Zusammenhang mit der Ausübung dieses Mandates steht.

Auszug zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054415.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

JUVACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxemburg B 51.075.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054436.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

BANDAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxemburg B 51.569.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054439.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

ALLIANCE ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.836.

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 29 juin 2004

L'an deux mille quatre, le vingt neuf juin, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ALLIANCE ENTREPRISE S.A. avec siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Schwartz, employé privé.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Vanessa Roda, employée privée.

Monsieur le Président expose:

1. qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation des démissions des administrateurs M. Denis Jean Coninck et Madame Marie Pierre Denhez.
2. Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des précédents.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs M. Denis Jean Coninck et Madame Marie Pierre Denhez et de leur donner décharge pleine et entière pour la période de l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

. Monsieur Pierre Schwartz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

. Mademoiselle Vanessa Roda, employée privée, demeurant Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs se terminera avec celui de l'autre administrateur en fonction, M. Guy Feite, le 31 décembre 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, 29 juin 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00234. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053003.3/850/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.151.

Suite au non renouvellement du mandat de Monsieur Hugues Riche et aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Arnaud Dubois, Secrétaire Général, CCF PRIVATE BANKING, 103, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris

- Mme Anne-Marie Goffinet, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Patrice Hamon-Chaffoteaux, Directeur, LOUVRE GESTION INTERNATIONALE S.A., 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Pour INTERFIRST

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054511.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

PIGUET ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.806.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, en juillet 2004, réf. LSO-AS01872, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(054484.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

PIGUET ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 61.806.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2004

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs M. Arnold Meilland, Genève, M. Jacques Pitschi, Genève et M. Jos Hemmer, Luxembourg;
- renouvelé comme réviseur autorisé indépendant KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée a décidé l'affectation des résultats suivante:

- Réserve légale	268,- CHF
- Report à nouveau	5.074,- CHF
- Total	<u>5.342,- CHF</u>

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Luxembourg, juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054480.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

COMMUNICATION SERVICES INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 29.456.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 5 juillet 2004, que: La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été nommé en remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054580.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

STINGRAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 40.431.

La démission du commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est acceptée.

Pour réquisition

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054443.3/813/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

ACTS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

H. R. Luxemburg B 42.021.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 2. Juni 2004

«Die Gesellschaftsversammlung ernennt den neuen Verwaltungsrat, welcher sich aus folgenden Mitgliedern zusammensetzt.

Herrn Alex Kremer der S.N. der CFL

Herrn François Jaeger der S.N. der CFL

Herrn Nicolas Welsch der S.N. der CFL

Herrn Marc Wengler der S.N. der CFL

Herrn François Benoy der Filiale CONTAINER LOGISTICS BETTEMBOURG und des

Herrn Albert Winzent der OEKOLUX, S.à r.l.

Ein Mandat endet nach sechs Jahren das heisst im Jahre 2010.

Die Gesellschaftsversammlung ernennt einstimmig für das Geschäftsjahr 2004

Herrn Jean-Marc Scheer

zum Aufsichtsratskommissar.»

Unterschriften

Die Bevollmächtigten

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054472.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

ORDALIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 67.923.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 juin 2004

- que les démissions des administrateurs suivants Madame Anne Compère, Monsieur Roeland P. Pels avec effet au 11 mai 2004 et Monsieur Dirk C. Oppelaar avec effet au 25 novembre 2003 sont acceptées,

- que l'élection au poste d'administrateur de Madame Nete Stejn Mortensen, domiciliée 8A, rue des Merisiers, L-8253 Luxembourg et Madame Helle Nymann Dueholm domiciliée 28, rue Jean Marx, L-8250 Luxembourg avec effet au 11 mai 2004 sont acceptées. Elles poursuivent le mandat des administrateurs précédents qui expirera à l'Assemblée Générale annuelle de 2004,

- que le transfert du siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg à partir du 22 juin 2004 est accepté.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054659.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

HQ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 67.910.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01867, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(054489.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HQ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 67.910.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs M. Hans Hedström, Stockholm, Mme Anna Byström, Stockholm et M. Ronald Meyer, Luxembourg;
- renouvelé comme réviseur autorisé indépendant ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé l'affectation des résultats suivante:

- Résultat reporté	EUR 755.952,-
- Bénéfice de l'année	EUR 169.270,-
- Report à nouveau	EUR 925.222,-

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054486.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

ETERNAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 94.485.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETERNAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, R.C. Luxembourg section B numéro 94.485, constituée suivant acte reçu le 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 du 8 août 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) par l'émission de 150 actions nouvelles souscrites en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 500 (cinq cents) actions existantes.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) à EUR 800.000,- (huit cent mille Euros), par l'émission de 150 (cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 150 (cent cinquante) actions nouvelles:

la société à responsabilité limitée A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, RCS Luxembourg Section B numéro 59.363.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue la dite société A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, prénommé.

laquelle a déclaré souscrire aux 150 (cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 800.000,- (huit cent mille Euros), représenté par 650 (six cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 143S, fol. 99, case 6. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

J. Elvinger.

(053642.3/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.961.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Pasquale Maria Faraldo, Administrateur, RAS ASSET MANAGEMENT SGR SpA, Piazza Velasca, 7/9, I-20122 Milano

- Madame Anja Grenner, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Léon Hilger, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Aldo Messa, Administrateur, DIVAL SIM S.p.A., Piazza Velasca 7/9, I-20122 Milano

- Monsieur Livio Raimondi, Administrateur, RAS ASSET MANAGEMENT SGR SpA, Piazza Velasca, 7/9, I-20122 Milano

- Monsieur Pierluigi Riches, Administrateur, RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA S.p.A., Corso Italia, 23, I-20122 Milano

Le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 s'élève à USD 343.588. Compte tenu du report à nouveau s'élevant à USD 113.611, le bénéfice distribuable s'élève à USD 457.199 que l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004 a décidé de répartir comme suit:

- Dividende	450.000 USD
- report à nouveau	7.199 USD
- Total	457.199 USD

Pour RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A.
Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054494.3/1126/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

ADLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.759.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 15 novembre 1999 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

ADLINE HOLDING S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;

- TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;

- C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes;

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054540.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ADLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.759.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. démissionne de sa fonction d'Administrateur de ADLINE HOLDING S.A.

Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054542.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ADLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.759.

C.A.S. SERVICES S.A. démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes de ADLINE HOLDING S.A.

Sa démission en qualité de commissaire aux comptes prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

C.A.S S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054545.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ADLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.759.

T.C.G. GESTION S.A. démissionne de sa fonction d'Administrateur de ADLINE HOLDING S.A.
Sa démission en qualité d'Administrateur prendra effet ce jour.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

T.C.G. GESTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054547.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

SAFINDI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.371.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Christian Van Meerbeeck, licencié en droit, demeurant à Wilrijk (Belgique), Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Edmond Aelbrecht, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Zwijndrecht (Belgique)
- Monsieur Hartmut Harms, ingénieur, demeurant à Wilhelmshaven (Deutschland)
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054564.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

GMM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 93.444.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 11 juin 2004, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054587.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

TELECOM ITALIA LAB GENERAL PARTNER, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.995.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELECOM ITALIA LAB GENERAL PARTNER, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 80.995, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 859 du 9 octobre 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 206 du 19 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marià José Sanchez Diaz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gerhard Nellinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, demeurant à L-1316 Luxembourg, 75, rue des Carrières, exerçant son activité au travers de la société AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Liesch, M. J. Sanchez Diaz, G. Nellinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2004, vol. 885, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(054296.3/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

ARCOBALENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 3, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 95.169.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2004

Est présent:

L'associé unique de la société ARCOBALENO, S.à r.l., avec siège social à L-9570 Wiltz, 3, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le n° 95.169:

Monsieur Nordine Tadire, administrateur de sociétés, demeurant à B-3600 Genk, 115, Evence Copéelaan. Il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Falco Donato, demeurant à I-40126 Bologna, 14, via Guerrazzi en sa qualité de gérant technique.

En conséquence, Monsieur Nordine Tadire, prénommé, devient gérant unique de la société avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Signature.

Le notaire soussigné, Anja Holtz de résidence à Wiltz, déclare au nom des parties que Monsieur Nordine Tadire est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.

A. Holtz.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2004, réf. DSO-AR00175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902439.3/2724/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juillet 2004.

INTREST INTERNATIONAL PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.660.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048319.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CAPITIS PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.
R. C. Luxembourg B 101.423.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) Monsieur Christopher Klisowski, administrateur de sociétés, demeurant à L-2124 Luxembourg, 55, rue des Ma-raîchers, né à Letchworth (Royaume-Uni), le 29 novembre 1958,

2) Monsieur Martin Herneman, consultant, demeurant à L-5369 Schuttrange, 8, rue de Colchiques, né à Moutainash (Royaume-Uni), le 11 juillet 1956.

Tous deux représentés par Madame Ornella Menetto, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 juin 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Par les présentes il est formé une société à responsabilité limitée sous le dénomination de CAPITIS PARTNERS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toute opération d'achat, de vente, d'importation, d'exportation et plus généralement toute opération de commerce et de distribution se rapportant à tout matériel ou équipement informatique, électronique et électrotechnique, tous support, accessoires, fournitures et produits dérivés et la vente de tout programme informatique.

La société peut fournir toute prestation de service d'assistance administrative, financière, technique et autre, y compris de consultance, et peut exercer toute activité de marketing sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, attribuées comme suit:

1) Monsieur Christopher Klisowski, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
2) Monsieur Martin Herneman, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Le prédit capital de 12.500,- EUR a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. Le gérant pourra, avec l'accord de l'associé, nommer un directeur. Les pouvoirs du directeur seront définis par l'assemblée générale.

Art. 7. La gérance a tout pouvoir pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts relève de sa compétence.

La société se trouve valablement engagée soit par la signature du gérant, soit par la signature du directeur en conformité avec ses pouvoirs.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par l'incapacité ou le décès d'un associé. Les parts de l'associé incapable ou décédé seront reprises par application à la loi.

Art. 10. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable, pour autant qu'il n'est pas autrement décidé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2004.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur du présent acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en affirme expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, tels que représentés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le siège de la société est établi à L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Christopher Klisowski, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: O. Menetto, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 9, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juillet 2004.

P. Decker.

(052804.3/206/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

T.G.L., TOGO LUXE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 101.417.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Ornella Menetto, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1.- Monsieur Komlan Kokouvi Djondo, administrateur de sociétés, demeurant à F-91600 Savigny-sur-Orge, 32, rue de l'Egalité, né à Lomé (Togo) le 29 octobre 1960,

2.- Madame Hélène Djondo, administrateur de sociétés, demeurant à F-91600 Savigny-sur-Orge, 32, rue de l'Egalité, née à Morne-Des-Esses (Martinique) le 18 août 1958,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 juin 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, représentés, ont requis le notaire de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TOGO LUXE, en abrégé T.G.L.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la Commune, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le stockage, l'import-export, le négoce international, l'exploitation d'une agence de voyages et de tourisme ainsi que la représentation commerciale.

En outre, elle pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Komlan Kokouvi Djondo, prénommé, soixante-trois parts sociales 63

2.- Madame Hélène Djondo, prénommée, soixante-deux parts sociales 62

Total des parts: cent vingt-cinq parts sociales 125

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Hélène Djondo, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

- Le siège social est établi à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: O. Menetto, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 9, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juillet 2004.

P. Decker.

(052819.3/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

LOGIREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 93.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048320.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

RASMUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 99.870.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 2 juillet 2004 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1^{er} juillet 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 125,00 chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Paul C.M. Huijsmans.	100
Total.	100

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054669.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

**E.S.U./U.F.E., EUROPÄISCHE SCHAUSTELLER-UNION, UNION FORAINE EUROPEENNE,
EUROPEAN SHOWMEN'S UNION, Vereinigung ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 7, rue Alcide de Gasperi.

—
STATUTEN 2004

Die völkerrechtliche Vereinigung der europäischen Schausteller beschließt auf ihrem Kongress am 4. Februar 2004 in Hamburg folgende Statuten:

Art. 1. Name, Sitz, Dauer.

Die Vereinigung trägt den Namen: EUROPÄISCHE SCHAUSTELLER-UNION, UNION FORAINE EUROPEENNE, EUROPEAN SHOWMEN'S UNION (E.S.U./U.F.E.), und hat ihren Sitz in Luxemburg.

Die Vereinigung wird auf unbestimmte Zeit abgeschlossen.

Art. 2. Vereinszweck.

Die Vereinigung verfolgt keinen Gewinnzweck. Ihre Rechtsstellung und Tätigkeit werden durch das Luxemburgische Gesetz vom 21. April 1928 abgeändert durch die Novelle 1994 sowie durch gegenwärtige Statuten geregelt. Die Handels- bzw. Vereinregister-Eintragung erfolgt im Großherzogtum Luxemburg. Die rechtsverbindliche Eintragung erfolgt in deutscher Sprache. Ziel der ESU ist die freiwillige, freundschaftliche und berufsverbindende Vereinigung aller Angehörigen des Schaustellerberufsstandes über ihre nationale Berufsorganisation in Europa.

Die ESU ist bestrebt, die Schausteller, unabhängig von der Größe ihres Unternehmens und ohne Rücksicht auf Nationalität, Konfession, Abstammung und Geschlecht zu vereinigen. In Bezug auf politische und konfessionelle Fragen ist die ESU neutral.

Aufgaben der ESU sind:

- a) Austausch gegenseitiger Erfahrungen und Fachkenntnisse.
- b) Austausch des Berufsnachwuchses, die Förderung des Verständnisses der jungen Generation auf völkerrechtlichem Gebiet;
- c) Gemeinsame Bearbeitung von Zoll-, Steuer-, Verkehrs-, und Eisenbahnproblemen sowie sonstiger wichtiger Berufsfragen;
- d) Beseitigung berufsschädlicher Einflüsse durch Aufklärungsarbeit in der Öffentlichkeit mittels Presse, Rundfunk, Fernsehen und Literatur in den einzelnen Nationen;
- e) Anerkennung internationaler, völkerrechtlicher Vereinbarungen, die das Schaustellergewerbe bei auswärtigen Gastspielen schützen und den einzelnen Unternehmen tragbare Arbeitsmöglichkeiten ermöglichen;
- f) Anerkennung der ESU durch die einzelnen nationalen Regierungen durch den Europa-Rat, durch das Europäische Parlament und der Kommission der Europäischen Union als freiwillige internationale berufsständige Vereinigung der europäischen Schausteller;
- g) Anhörung der ESU bei Wirtschafts-, Verkehrs-, Kultur- und Handelsabkommen zwischen den europäischen Nationen und innerhalb der Europäischen Union soweit diese Abkommen die Lebensinteressen des europäischen Schaustellergewerbes berühren.

Art. 3. Organisationsform.

Die ESU stellt einen internationalen Zusammenschluss nationaler Vereinigungen reisender Schausteller und Freizeitparkvereinigungen dar und bildet eine Arbeitsgemeinschaft. Die der ESU beigetretenen nationalen Verbände bleiben in ihrem nationalen Wirkungsbereich auf allen Gebieten souverän. Die einzelnen nationalen Schausteller- und Freizeitparkverbände gewähren sich im Rahmen der ESU Unterstützung und leisten gemeinsame Arbeit im Interesse ihres Berufsstandes. Berufsprobleme und Fachfragen von Internationaler Bedeutung können dem Generalsekretariat der ESU zur Bearbeitung übertragen werden.

Art. 4. Mitgliedschaft.

Die Vereinigung umfasst wirkliche Mitglieder, Förder- und Ehrenmitglieder sowie assoziierte. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt. Die Zahl der wirklichen Mitglieder darf nicht unter drei sinken.

Wirkliche Mitglieder der ESU sind alle korporativ beigetretenen Vereinigungen reisender Schausteller oder Freizeitparkvereinigungen einzelner europäischer Nationen. Die ESU anerkennt als wirkliches Mitglied nur solche Schausteller- und Freizeitparkorganisationen, die mehrere Berufsorganisationen landesweit innerhalb ihrer Nation vertreten. Der Beitritt zur ESU als wirkliches Mitglied ist nur solchen Vereinigungen möglich, denen ausschließlich Berufsangehörige und Unternehmer des Schausteller- oder Freizeitparkgewerbes angehören. Bei Mischorganisationen kann nur die Berufsgruppe der Schausteller der ESU beitreten.

Assoziierte Mitglieder sind Verbände, die ein Interesse an der ESU/U.F.E bekundet haben aber noch nicht formell aufgenommen wurden.

Sie haben Beobachterstatus.

Aufnahme:

Für die Aufnahme eines neuen Mitgliedes bzw. eines Ehrenmitgliedes ist der einstimmige Beschluss der anwesenden Mitglieder des Exekutivpräsidiums der ESU erforderlich.

Mit der Beitrittserklärung anerkennen alle Mitglieder die Statuten der ESU. Nach Beschluss über die Aufnahme ist ein Jahresbetrag im Voraus zu entrichten.

Austritt:

Der Austritt aus der ESU kann nur durch schriftliche Erklärung unter Einhaltung einer Kündigungsfrist von 6 Monaten zum Ende eines Kalenderjahres erfolgen. Das ausscheidende Mitglied bleibt bis zu diesem Zeitpunkt verpflichtet, die Mitgliedsbeiträge zu zahlen.

Mitglieder, die ihre Beiträge nicht entrichten, können ausgeschlossen werden. Über den Ausschluss entscheidet das Exekutivpräsidium. Vor dem Beschluss ist dem betreffenden Mitgliedsverband unter Setzung einer angemessenen Frist Gelegenheit zur Rechtfertigung und Stellungnahme zu geben.

Gegen den Beschluss steht dem Mitgliedsverband das Recht der Berufung an den Kongress zu.

Art. 4. a. Wirkliche Mitglieder der ESU sind derzeit:

EUR	KATHOLISCHE CIRCUS- u. SCHAUSTELLER-SEELSORGE; Pfarrer Josef Maghs, Haus der Region, Dionysiusplatz 24, D-47798 Krefeld (beratende Stimme)
EUR	EUROPÄISCHER FRAUENBUND -c/o Generalsekretariat ESU/UFE; (beratende Stimme).
EUR	EUROPÄISCHE SCHAUSTELLER JUGEND UNION -c/o Generalsekretariat ESU/UFE; 21, allée Scheffer, Luxembourg (beratende Stimme)
A	FACHVERBAND DER VERGNÜGUNGSBETRIEBE, WKÖ; Wiedner Hauptstr. 63, A- 1045 Wien
B	UNION FEDERALE D'EXPLOITATIONS FORAINES; 75, rue de Vriere, B-1020 Bruxelles
CH	VEREINIGTE SCHAUSTELLER VERBÄNDE DER SCHWEIZ; Postfach 188, CH-8064 Zürich
CH	ASSOCIATION FORAINE DE LA SUISSE ROMANDE; avenue du Premier Mars 18, CH-2001 Neuchatel (beide Vereinigungen zählen gemeinsam als 1 Mitgliedsland)
D	DEUTSCHER SCHAUSTELLERBUND e.V. Sitz; Levetzowstrasse 23 B, D-10555 Berlin
DK	DANMARKS TIVOLI FORENING; Udridervej 5, DK-3400 Hilleroed
E	CONFEDERACION ESPANOLA DE INDUSTRIALES FERIAENTES; Plaza de los Sauces, 5-Trasera, E-31010 Baranain (Navarra)
F	SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIELS FORAINS; 69, boulevard de Strasbourg, F-75010 Paris
GB	THE SHOWMEN'S GUILD OF GREAT BRITAIN; Guild Hosse, 41, Clarence Street, GB-Staines Middlesex
H	SUPRATECH; Nagyszalonta 54, H-1112 Budapest
I	ASSOCIATIONE NAZIONALE ESERCENTI SPETTACOLI VIAGGIANTI E PARCHI; Via di Villa Patrizi 10, I-00161 Roma
IRL	IRISH SHOWMENS'S GUILD LTD; 10 Dunawley Grove, IRL-22 Dublin
L	CONFEDERATION DU COMMERCE, GROUPEMENT DES COMMERCANTS FORAINS; 31, bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
NL	B.O.V.A.K. BOND VAN KERMISBEDRIJFHOUDE; Asselstraat 102c, NL-7311 Am Apeldoorn
NOR	TIVOLI UNION NORWAY; Lunds Tivoli AS PoB 53, N-4339 Algard
PL	STOWARZYSZENIE WYSTAWCOW POLSKICH SWP; UL. Eterowa 19, PL-91-502 Lodz
S	SVERIGES TIVOLIÄGAREFÖRENING, Ölands Djurpark AB, SE-38690 Färjestaden

Art. 5. Organe der ESU:

- der Kongress (Generalversammlung);
- das Präsidium;
- das Exekutivpräsidium
- das Generalsekretariat.

Art. 6. Der Kongress.

Sofern nichts anderes bestimmt wird, findet alle zwei Jahre, ein Kongress der ESU statt. Die Einberufung erfolgt durch den Präsidenten bzw. in dessen Auftrag durch den Generalsekretär.

Der Kongress hat folgende Aufgaben:

- Wahl des Präsidenten und der vier Vizepräsidenten;
- Wahl des Generalsekretärs und dessen Stellvertreter;
- Wahl des Kassenrevisors;
- Entgegennahme des Tätigkeitsberichtes und der Jahresabrechnung der Geschäftsjahre;
- Entlastung des Präsidenten, der Vizepräsidenten und der Generalsekretäre;
- Beratung und Verabschiedung des Haushaltsetats der folgenden zwei Geschäftsjahre
- Festlegung der Mitgliedsbeiträge;
- Beschlussfassung über Satzungsänderungen;
- Beschlussfassung über Termin und Ort zur Durchführung des nächsten Kongresses.
- Weitere Entscheidungen auf Vorschlag des Präsidiums.

Bei den Abstimmungen und Wahlen verfügt jede Nation über 8 Stimmen (Delegate), die innerhalb der Mitgliedsverbände der jeweiligen Nation im Verhältnis der Mitgliederzahl aufgeteilt werden müssen. Der Kongress fasst alle Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der durch die anwesenden Delegationen vertretenen Stimmen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten. Zu Satzungsänderungen ist jedoch eine Stimmenmehrheit von 2/3 der durch die anwesenden Delegationen vertretenen Stimmen erforderlich.

Mitglieder, die mehr als 12 Monate mit ihren Mitgliedsbeiträgen im Rückstand sind, sind zwar an den Organsitzungen der ESU teilnahmeberechtigt, haben aber kein Stimmrecht.

[...]

EUR 25.000,- pro Mitgliedsverband nicht übersteigen. Nach Möglichkeit soll aus den Mitgliedsbeiträgen ein Fonds gebildet werden, über dessen Verwendung der Kongress entscheidet.

Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Die Kassenberichte sind vom Generalsekretariat und dem dafür zuständigen Vizepräsidenten jährlich zu erstellen und auf dem nächstfolgenden Kongress vom Kassenrevisor zu prüfen und dem Kongress zur Genehmigung vorzulegen.

Art. 10. Information und Presse.

Vom Generalsekretariat wird ein Informationsdienst eingerichtet, der mit Rundschreiben an die Mitgliedsverbände und Beiträgen in den Internationalen Fachzeitschriften die Mitglieder über die Arbeit der ESU und des Generalsekretariates unterrichtet. Darüber hinaus ist der internationalen Presse Informationsmaterial über das Schaustellergewerbe zur Verfügung zu stellen.

Die Fachzeitschriften der Mitgliedsnationen veröffentlichen regelmäßig die vom Generalsekretariat übersandten offiziellen Erklärungen und Mitteilungen der ESU.

Art. 11. Auflösung.

Die Auflösung erfolgt entweder automatisch durch das Herabsinken der Zahl der wirklichen Mitglieder unter drei oder freiwillig durch Beschluss des Kongresses, wofür eine Mehrheit von 4/5 der durch die anwesende Delegation vertretenen Stimmen erforderlich ist. Der die Auflösung beschließende Kongress bezeichnet die Liquidatoren.

Das nach der Liquidation verbleibende Restvermögen wird an die im Zeitpunkt der Auflösung der Vereinigung angehörenden wirklichen Mitglieder nach dem Verhältnis ihrer Beitragszahlungen im letzten Geschäftsjahr überwiesen.

Satzungsänderungen nach Artikel 6/h bzw. die Auflösung müssen in dem Einberufungsschreiben, das mindestens 14 Tage vor dem Versammlungstermin an alle stimmberechtigten Mitglieder versandt werden muss, ausdrücklich angeführt sein.

Art. 12. Übergangsbestimmungen.

Diese Statuten treten sofort nach ihrer Registrierung im Luxemburgischen Vereinsregister in Kraft.

Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Generalsekretär

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01794. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053370.3//150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

A&NN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.210.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 28 juin 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 juin 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 juin 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054565.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

OBERON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 5.821.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(054685.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

B.S. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.915.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(054552.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

B.S. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.915.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de B.S. INVESTMENT HOLDING S.A. qui s'est tenue le 2 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de B.S. INVESTMENT HOLDING S.A. (la «Société»), il a décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Report à nouveau de la perte de 18.341,84 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / T.C.G. GESTION S.A.

Director / Director

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054549.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

B.S. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.915.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de B.S. INVESTMENT HOLDING S.A. qui s'est tenue le 2 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de B.S. INVESTMENT HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2001 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / T.C.G. GESTION S.A.

Director / Director

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054550.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

**TRADEONE S.A., Société Anonyme,
(anc. TRADEONE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00995, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054747.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

PBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.350.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 29 juin 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 29 juin 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 29 juin 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054581.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

BLUE FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 59.586.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 30 juin 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 30 juin 2004 que Monsieur Stéphane Biver, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 30 juin 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054584.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

NIGHT LIGHT-COVERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 82.484.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054757.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, Société Civile.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Constat de réduction du capital social

Le soussigné, en sa qualité de gérant de la société MATERIS MANAGEMENT MORTIERS (la «Société»), une société civile de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, a pris note et constate conformément à l'article 6 des statuts de la Société:

1. En date du 20 décembre 2003, la Société a, conformément à l'article 6 des statuts de la Société, racheté:

- 10.167 parts de catégorie «A» de 1,- euro chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Doug Barr	468 parts;
à Monsieur Walter Bergalli	366 parts;
à Monsieur Carlos Brey	264 parts;
à Monsieur Carlton Buchanan	468 parts;
à Monsieur John Comiskey	468 parts;
à Monsieur Stephan de l'Estrange	346 parts;
à Monsieur Liam Devlin	264 parts;
à Monsieur Sergio M Ferreira	386 parts;
à Monsieur Glenn Fischer	264 parts;
à Monsieur Darren Hoste	264 parts;
à Monsieur Francisco Ingles Novell	468 parts;
à Monsieur Richard Koo	671 parts;
à Monsieur Antonio Martos Riera	468 parts;
à Monsieur Aberlado Medina	508 parts;
à Monsieur John Moses	468 parts;
à Monsieur Daniel Muniz	264 parts;
à Monsieur François Nguyen	711 parts;
à Monsieur Andrew Nunn	468 parts;
à Monsieur Miguel Parra Medina	468 parts;
à Monsieur Michael Patison	671 parts;
à Monsieur Juan José Sancho Ventura	468 parts;
à Monsieur Jean Claude Tarascon	508 parts;
à Monsieur José Ramon Torres Cabello	468 parts;

- 91.503 parts de catégorie «B» de 1,- euro chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Monsieur Doug Barr	4.212 parts;
à Monsieur Walter Bergalli	3.294 parts;
à Monsieur Carlos Brey	2.376 parts;
à Monsieur Carlton Buchanan	4.212 parts;
à Monsieur John Comiskey	4.212 parts;
à Monsieur Stephan de l'Estrange	3.114 parts;
à Monsieur Liam Devlin	2.376 parts;
à Monsieur Sergio M Ferreira	3.474 parts;
à Monsieur Glenn Fischer	2.376 parts;
à Monsieur Darren Hoste	2.376 parts;
à Monsieur Francisco Ingles Novell	4.212 parts;
à Monsieur Richard Koo	6.039 parts;
à Monsieur Antonio Martos Riera	4.212 parts;
à Monsieur Aberlado Medina	4.572 parts;
à Monsieur John Moses	4.212 parts;
à Monsieur Daniel Muniz	2.376 parts;
à Monsieur François Nguyen	6.399 parts;
à Monsieur Andrew Nunn	4.212 parts;
à Monsieur Miguel Parra Medina	4.212 parts;
à Monsieur Michael Patison	6.039 parts;
à Monsieur Juan José Sancho Ventura	4.212 parts;
à Monsieur Jean Claude Tarascon	4.572 parts;
à Monsieur José Ramon Torres Cabello	4.212 parts;

suite au paiement à ces associés de l'intégralité de la quote-part d'actif net de MATERIS MANAGEMENT MORTIERS leur revenant, à raison de leur participation au capital social de la société, ainsi que le remboursement de leurs apports. Les parts sociales «A» et «B» correspondantes ont été de ce fait annulées.

Nous rappelons que:

- ces parts sociales de catégorie «A» et «B» avaient été créées sous condition suspensive de la réalisation effective du transfert par les sociétés SPECIALTY MATERIALS INVESTORS, SOFIMO, MATERIS MANAGEMENT SC, MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES SC, MATERIS MANAGEMENT PEINTURES SC, MATERIS MANAGEMENT MORTIERS SC, MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES SC et MATERIS MANAGEMENT ADJUVANTS SC, d'un nombre d'instruments financiers SMP qu'elles détenaient, entraînant le changement de contrôle de SMP au bénéfice de la société MATERIS HOLDING LUXEMBOURG;

- ce changement de contrôle est intervenu de manière définitive le 6 novembre 2003 et les modifications statutaires consécutives ont été réalisées;

- la distribution aux associés de la Société d'une partie du résultat distribuable de la Société au jour de la réalisation effective du changement de contrôle de SMP, était soumise aux conditions suspensives cumulatives (i) de l'effectivité du changement de contrôle de SMP par MATERIS HOLDING LUXEMBOURG et (ii) du paiement par MATERIS HOLDING LUXEMBOURG à MATERIS MANAGEMENT MORTIERS du prix des instruments financiers cédés;

- ces conditions suspensives ont été levées et les paiements aux associés sortants ont été effectués le 20 décembre 2003.

2. En conséquence, le capital social de la Société est diminué de 101.670,- euros pour être fixé à un montant de 118.280,- euros, représenté par 11.828 parts sociales «A» d'une valeur nominale de 1,- euro et 106.452 parts sociales «B» d'une valeur nominale de 1,- euro.

3. L'article 6 des statuts de la Société se trouve en conséquence modifié afin de refléter ce qui précède et de lui donner la teneur suivante:

«Art. 6 Le capital social souscrit est fixé à la somme de 118.280,- euros divisé en:

- 11.828 parts de catégorie «A» de 1,- euro chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Madame Sandrine Igel	748 parts;
à Monsieur Arnaud Lay	291 parts;
à Monsieur Ngoc Tung Nguyen.	179 parts;
à Monsieur Christophe Saint Cricq.	102 parts;
à Monsieur Alain Soubranne	179 parts;
à Monsieur Jean Pierre Amestoy	397 parts;
à Monsieur Frédéric Asseraf	374 parts;
à Monsieur Philippe Boddaert	325 parts;
à Monsieur François Bonnet	325 parts;
à Monsieur Roland Carnet.	375 parts;
à Monsieur Bruno Cres	346 parts;
à Monsieur Guillaume de la Roche Aymon.	541 parts;
à Monsieur Dominique Delassus	920 parts;
à Monsieur Sylvestre Dieudonné.	314 parts;
à Monsieur Philippe Foré.	325 parts;
à Monsieur Jacques Fouchault	374 parts;
à Monsieur Pierre Gnagne Agnero	325 parts;
à Monsieur Hubert Hahn.	346 parts;
à Monsieur Denis Iotti	346 parts;
à Monsieur Thierry Jeanneau.	152 parts;
à Monsieur Julien Latrille	346 parts;
à Monsieur Jean François Le Nedic.	346 parts;
à Monsieur Eric Lemahieu	152 parts;
à Monsieur Patrice Maume	325 parts;
à Madame Ghislaine Meslet Gendron	325 parts;
à Monsieur Bruno Pagnon	244 parts;
à Monsieur Manuel Puigvert	346 parts;
à Madame Nathalie Richard	671 parts;
à Madame Sylvie Rivière.	264 parts;
à Monsieur Steve Shackle	264 parts;
à Monsieur Jean Pierre Smigielski	346 parts;
à Monsieur Bernard Théron	346 parts;
à Monsieur Philippe Tourbier	325 parts;
à Monsieur Georges Vieville	244 parts;

- 106.452 parts de catégorie «B» de 1,- euro chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

à Madame Sandrine Igel.	6.732 parts;
à Monsieur Arnaud Lay.	2.619 parts;
à Monsieur Ngoc Tung Nguyen	1.611 parts;
à Monsieur Christophe Saint Cricq	918 parts;
à Monsieur Alain Soubranne.	1.611 parts;
à Monsieur Jean Pierre Amestoy	3.573 parts;
à Monsieur Frédéric Asseraf.	3.366 parts;
à Monsieur Philippe Boddaert.	2.925 parts;
à Monsieur François Bonnet.	2.925 parts;
à Monsieur Roland Carnet	3.375 parts;
à Monsieur Bruno Cres.	3.114 parts;
à Monsieur Guillaume de la Roche Aymon	4.869 parts;
à Monsieur Dominique Delassus	8.280 parts;
à Monsieur Sylvestre Dieudonné	2.826 parts;
à Monsieur Philippe Foré	2.925 parts;
à Monsieur Jacques Fouchault.	3.366 parts;
à Monsieur Pierre Gnagne Agnero.	2.925 parts;
à Monsieur Hubert Hahn	3.114 parts;
à Monsieur Denis Iotti	3.114 parts;
à Monsieur Thierry Jeanneau	1.368 parts;
à Monsieur Julien Latrille.	3.114 parts;
à Monsieur Jean François Le Nedic	3.114 parts;
à Monsieur Eric Lemahieu.	1.368 parts;
à Monsieur Patrice Maume	2.925 parts;
à Madame Ghislaine Meslet Gendron.	2.925 parts;
à Monsieur Bruno Pagnon.	2.196 parts;
à Monsieur Manuel Puigvert	3.114 parts;
à Madame Nathalie Richard	6.039 parts;
à Madame Sylvie Rivière	2.376 parts;
à Monsieur Steve Shackle	2.376 parts;
à Monsieur Jean Pierre Smigielski.	3.114 parts;
à Monsieur Bernard Théron.	3.114 parts;
à Monsieur Philippe Tourbier	2.925 parts;
à Monsieur Georges Vieville.	2.196 parts;

Ce constat a été fait en date du 29 décembre 2003. En tant que besoin, la présente décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des associés de la société.

P. De Belloy
Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07313. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054548.3/534/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 30.550.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société a accepté la démission avec effet immédiat au 25 mai 2004 de:
- Mme Lena Bergman, Karlsholmsvägen 11B, SE-183 77 Täby, Suède.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

P. Laissy / D. Schulze

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054728.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

R.V.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.000.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.487.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2004 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Roland P. Pels, M. Francesco Castellazzi et M. Rolf Pfründer, est renouvelé pour une période de un an. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

3. Le mandat de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., domiciliée 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Commissaire aux Comptes actuel, est renouvelé pour une période d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054667.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

COSISIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.997.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054759.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

PROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.660.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

PROP S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

(054765.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

PROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.660.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 24 juin 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Francesco Casoli, demeurant à Fabriano (Italie), administrateur;

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Gianna Pieralisi, demeurant à Fabriano (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PROP S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054766.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

IC INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 40.754.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, volume 143S, folio 94, case 1, que la société anonyme IC INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.754, constituée suivant acte reçu en date du 19 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 506 du 5 novembre 1992, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1276 du 3 septembre 2002, au capital social de cent trente-six mille euros (EUR 136.000,-), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme IC INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

M. Thyès-Walch.

(054785.3/233/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ALTERNATIVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 62.895.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 2004, enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2004, volume 527, folio 38, case 4;

I.- Que la société anonyme ALTERNATIVE HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian (R. C. S. Luxembourg section B numéro 62.895), a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 312 du 6 mai 1998.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus;

qu'en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

III.- Que les livres et documents de la société seront conservés au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg pendant cinq ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2004.

J. Seckler.

(054895.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

CONSOLIDATED EQUITY LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 21.653.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 2004, enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2004, volume 527, folio 38, case 2;

I.- Que la société anonyme CONSOLIDATED EQUITY LTD, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 21.653), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mai 1984, publié au Mémorial C numéro 170 du 27 juin 1984, que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange:

- en date du 9 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 543 du 27 juillet 1998,

- en date du 4 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 875 du 4 décembre 1998,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie de la lire italienne en euros par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 788 du 24 mai 2002;

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

que la comparante, représentée comme dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

III.- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2004.

J. Seckler.

(054897.3/231/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

INACHIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 48.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054760.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

INACHIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 48.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054761.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

DIAFORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 91.512.

Les comptes de clôture au 30 avril 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(054904.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.
